

**PROFIL DU REVENU  
DU TRAVAIL  
— GUIDE DE L'UTILISATEUR —**

Statistique Canada  
71C0018

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation à la page suivante.

*Division des données régionales et administratives  
Statistique Canada  
[infoddra@statcan.ca](mailto:infoddra@statcan.ca)*

*Mai 2006*

*Also available in English*

## ENTENTE DE LICENCE D'UTILISATION FINALE

### DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, inaccessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique:  
*Source (ou «Adapté de», s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.*
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

### GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

### ACCEPTATION DES CONDITIONS

IL VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire. **TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:**

Services d'octroi de licences  
Division du marketing, Statistique Canada  
Immeuble R.H. Coats, 9ième étage, section A  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada

Courriel : licensing@statcan.ca  
Téléphone : (613) 951-1122  
Télécopieur : (613) 951-1134

© Statistique Canada, 2003

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
SECTION I — LES DONNÉES .....	5
Source des données .....	5
Actualité des données.....	5
Qualité des données .....	5
Confidentialité et arrondissement.....	8
Suppression des données.....	8
SECTION II — CONTENU DES TABLEAUX.....	10
Tableau statistique – Remarques et disponibilité historique .....	12
SECTION III — GLOSSAIRE .....	13
SECTION IV — GÉOGRAPHIE .....	17
Niveaux géographiques - Géographie postale .....	18
Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes .....	23
Fichiers de concordance .....	25
Date des itinéraires de facteur .....	25
Fichier d'ancien/nouvel itinéraire .....	26
Niveaux géographiques - Géographie du recensement.....	27
Niveaux géographiques - Géographie spéciale .....	30
Fichiers de conversion .....	31
NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES .....	33
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	34

## **INTRODUCTION**

Le Profil du revenu du travail renferme des données sur le nombre de personnes ayant des revenus et sur les revenus de tous ces derniers, ainsi que des données sur le nombre de personnes ayant un revenu du travail et sur la source de leurs revenus.

L'information contenue dans le présent profil est très exacte et actuelle puisqu'elle est tirée principalement des déclarations de revenus et qu'elle est mise à jour à chaque année.

Le présent profil constitue un outil de grande valeur pour toute personne désirant établir l'état sociologique et financier des habitants d'une région géographique d'un intérêt particulier pour elle.

Dans le but d'en faciliter l'utilisation, le profil est divisé en quatre sections :

La première section traite de la source des données, de l'exactitude et de l'actualité de ces données, ainsi que de la façon dont les données sont présentées afin d'en assurer la confidentialité.

Portant sur les tableaux de données, la deuxième section comprend des notes explicatives et décrit la présentation des tableaux de données.

Le glossaire, à la troisième section, fournit à l'utilisateur de données la définition de termes figurant dans la documentation.

La section quatre donne la liste des régions géographiques pour lesquelles ces données sont disponibles, ainsi que des définitions pour les régions postales.

## **SECTION I — LES DONNÉES**

### **Source des données**

Les données du présent profil sont tirées principalement des déclarations de revenus. Pour la plupart, les déclarations de revenus ont été remplies au printemps suivant l'année de référence. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

### **Actualité des données**

Puisque les données proviennent des dossiers d'impôt, elles sont actuelles pour l'année indiquée dans le tableau. Par exemple, les dossiers d'impôt de 2004 proviennent des déclarations soumises au printemps de 2005, pour lesquelles les données sont diffusées au printemps 2006. Les données sont toujours actuelles, puisqu'elles sont diffusées annuellement.

### **Qualité des données**

Les données sont tirées directement des fichiers d'impôt. En 2004, environ 73 % de l'ensemble des Canadiens (de tous âges) ont produit des déclarations de revenus (voir figure 1).

La plupart des enfants ne produisent pas de déclaration parce qu'ils n'ont pas de revenu ou que celui-ci est minime.

De la même façon, certaines personnes âgées qui n'ont, pour tout revenu, que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ne produisent pas non plus de déclaration puisque leur revenu est trop faible ou non imposable. Toutefois, le pourcentage de personnes âgées produisant des déclarations s'est accru depuis l'entrée en vigueur, en 1986, du crédit d'impôt pour la taxe fédérale sur les ventes et, en 1989, du crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services. En 2004, 95 % des personnes âgées ont rempli des déclarations, comparativement à 75 % en 1989 (lorsqu'on compare les déclarants âgés de 65 ans et plus aux estimations de la population correspondante au 1<sup>er</sup> juillet 2005, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213 au catalogue de Statistique Canada).

**FIGURE 1 – COUVERTURE**

<b>Année d'imposition</b>	<b>Nombre de déclarants ('000)</b>	<b>Date de l'Estimation de la Population</b>	<b>Population ('000)</b>	<b>Couverture (%)</b>
1990	18 450	1 <sup>er</sup> avril 1991	27 936	66,0
1991	18 786	1 <sup>er</sup> avril 1992	28 265	66,5
1992	19 267	1 <sup>er</sup> avril 1993	28 597	67,4
1993	19 882	1 <sup>er</sup> avril 1994	28 905	68,8
1994	20 184	1 <sup>er</sup> avril 1995	28 211	71,1
1995	20 536	1 <sup>er</sup> avril 1996	29 515	69,6
1996	20 772	1 <sup>er</sup> avril 1997	29 819	69,7
1997	21 113	1 <sup>er</sup> avril 1998	30 082	70,2
1998	21 431	1 <sup>er</sup> avril 1999	30 317	70,7
1999	21 893	1 <sup>er</sup> avril 2000	30 597	71,6
2000	22 249	1 <sup>er</sup> avril 2001	30 913	72,0
2001	22 804	1 <sup>er</sup> avril 2002	31 266	72,9
2002	22 968	1 <sup>er</sup> avril 2003	31 568	72,8
2003	23 268	1 <sup>er</sup> avril 2004	31 857	73,0
2004	23 625	1 <sup>er</sup> avril 2005	32 174	73,4

Le pourcentage de couverture est basé sur le nombre de déclarants compris dans la banque de données de la Division des données régionales et administratives, comparé aux estimations de la population les plus récentes, publiées dans *Statistiques démographiques trimestrielles* (numéro 91-002 au catalogue), maintenant disponible sur le site Internet de Statistique Canada au [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

À partir de 1992, la mesure du revenu total comprend le revenu des conjoints non déclarants, tel que signalé par le conjoint déclarant. Par conséquent, la population à faible revenu est plus nombreuse, et ceci fait baisser le revenu médian de la population totale (voir figure 2). À compter des données de 2001, les revenus de salaires et traitements des conjoints non déclarants peuvent, dans certains cas, être identifiés à partir des registres des gains T4.

**FIGURE 2 – REVENU TOTAL MÉDIAN DES INDIVIDUS**

Année	Revenu médian des individus		Ratio
	FFT1	EFC/EDTR	
1990	19 100	18 737	101,9 %
1991	19 300	19 040	101,4 %
1992	18 600	19 667	94,6 %
1993	18 000	19 400	92,8 %
1994	18 500	19 587	94,5 %
1995	18 900	20 134	93,9%
1996	19 000	20 202	94,1 %
1997	19 400	20 581	94,3 %
1998	20 100	20 081	100,1 %
1999	20 800	20 432	101,8 %
2000	21 600	21 511	100,4 %
2001	22 600	22 302	101,3 %
2002	23 100		
2003	23 600		
2004	24 400	23 400	104,3 %

Note : Les médianes du Fichier sur la famille (FFT1) sont puisées de la banque de données sur les familles de la Division des données régionales et administratives. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) fut remplacé par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); les médianes pour 1990 à 1997 proviennent de la publication annuelle *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (numéro 13-207 au catalogue de Statistique Canada) tandis que les médianes pour 1998 à 2001 viennent du CD-ROM *Tendances du revenu au Canada* (numéro 13F0022XCB au catalogue de Statistique Canada). La médiane pour 2004 est extraite du tableau 202-0402 de Cansim.

## **Confidentialité et arrondissement**

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des renseignements des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

En ce qui concerne les données de 1988 et 1989, tous les comptes représentent 25 et plus et sont arrondis à 25 près, et toutes les sommes déclarées sont arrondies à 1 000 \$ près.

En ce qui a trait aux données obtenues jusqu'à 1987 inclusivement, tous les comptes sont arrondis de façon aléatoire à 5 près. Les sommes déclarées n'ont pas été arrondies, mais ajustées par rapport à l'arrondissement des comptes.

**Nota :** Les *comptes* représentent le nombre de personnes.

Les *sommes* sont les montants agrégés qui ont été déclarés.

## **Suppression des données**

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants<sup>1</sup>,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

### **i) dans une région :**

- si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recouplement (appelée divulgation par recouplements) (voir la figure 3);
- si l'une des catégories « sexe » est supprimée, l'autre doit l'être également afin d'éviter la divulgation (voir la figure 3);
- lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recouplements.

---

<sup>1</sup> De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane).

**ii) entre les régions :**

- si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

Les données peuvent aussi être supprimées si une certaine variable ne s'applique pas au profil; par exemple, l'*indice provincial* ne s'appliquerait pas si les données représentaient une variable qui ne concerne que le Canada.

**FIGURE 3 – SUPPRESSION DES DONNÉES SUR LE REVENU,  
UN EXEMPLE**

Montant (milliers de dollars)	
Revenu du travail Revenu d'emploi Prestations d'assurance-emploi	*

- X Confidentiel lorsqu'il y a moins de 15 déclarants
- \* Une seconde cellule ou une composante a été supprimée ailleurs dans le tableau pour éviter la divulgation par recoupements.

**FIGURE 4 – SUPPRESSION DE LA VARIABLE « SEXE »**

Montant (milliers de dollars)			
	Hommes	Femmes	Total
Revenu du travail	300 000	200 000	500 000
Revenu d'emploi	X	*	450 000
Prestations d'assurance-emploi	*	X	50 000

- X Confidentiel lorsqu'il y a moins de 15 déclarants
- \* Une seconde cellule ou une composante a été supprimée ailleurs dans le tableau pour éviter la divulgation par recoupements.

## **SECTION II — CONTENU DU TABLEAU**

Le Profil du revenu du travail présente les catégories suivantes de données, avec une brève description. Voir aussi *Glossaire*.

### **Déclarants et dépendants**

Ceci représente une estimation de la population totale, telle que dérivée des déclarations d'impôts. Y sont inclus les déclarants, leurs conjoints non déclarants et leurs enfants; ces derniers peuvent être des déclarants ou des non déclarants. Les conjoints non déclarants et les enfants sont identifiés selon l'information soumise par le déclarant, à partir des dossiers T4 ou à partir du fichier des prestations fiscales canadiennes pour enfants.

### **Nombre**

Le nombre total de déclarants et des conjoints imputés ayant le revenu en question pour la période.

### **Montant (000 \$)**

Le montant total du revenu déclaré et imputé, exprimé en milliers de dollars.

### **Médiane (\$)**

La moitié de la population ayant rapporté un revenu avait un tel revenu inférieur ou égal à la médiane, tandis que l'autre moitié avait un tel revenu supérieur ou égal à la médiane. Voir *Glossaire* pour plus d'information.

### **Indice provincial (Province = 100)**

Le revenu médian de la région en question exprimé en un pourcentage du revenu médian de la province.

### **Indice canadien (Canada = 100)**

Le revenu médian de la région en question exprimé en un pourcentage du revenu médian national.

Le tableau suivant indique les genres de revenu que renferme le tableau de Profil du revenu du travail.

Les variables qui s'appliquent à chaque genre de revenu sont indiquées à l'aide d'un « √ ».

**FIGURE 5 – CONTENU DES TABLEAUX DE DONNÉES  
SUR LE REVENU DE LA POPULATION ACTIVE**

	Nombre de déclarants	Montant (milliers de \$)	Médiane (\$)	Indice provincial	Indice national
Déclarants et dépendants	√				
Déclarants	√				
Revenu total	√	√	√	√	√
Revenu du travail	√	√			
Revenu d'emploi	√	√	√	√	√
Traitements/salaires/commissions	√	√			
Revenu d'emploi autonome	√	√			
Prestations d'assurance-emploi	√	√		√	√

## **Tableau statistique – Remarques et disponibilité historique**

- L'information de cette banque de données est disponible depuis 1986.
- Les divisions de recensement sont disponibles depuis 1986; les régions métropolitaines de recensement et la géographie postale sont disponibles depuis 1989.
- Les données par secteur de recensement, par région économique et par circonscription électorale fédérale sont offertes à compter de 1999.
- Les données par agglomération de recensement sont offertes à compter de 2001.
- La catégorie « traitements, salaires et commissions » est montrée à compter des données de 1989.
- Le nombre de l'ensemble des déclarants et des dépendants a été ajouté au tableau avec les données de 1992.
- À partir des données de 1994, le tableau comprend des comparaisons sur une période de cinq ans. Le revenu d'emploi médian pour l'année de comparaison et les changements en pourcentages ont été ajoutés au profil avec les données de 1994.
- Les catégories « traitements, salaires et commissions seulement », « emploi autonome seulement » et « traitements, salaires et commissions et emploi autonome » sont montrées depuis les données de 1997. Antérieurement, ces catégories devaient être calculées à partir des informations dans le tableau.

## SECTION III — GLOSSAIRE

### **Assurance-chômage**

Voir Assurance-emploi.

### **Assurance-emploi** *Antérieurement Assurance-chômage*

Y sont inclus les bénéfices de tous genres payés aux particuliers sous ce programme (perte d'emploi, la pêche, la création d'emploi, maternité, parental/adoption, maladie, retraite, emploi autonome, formation, emploi partagé).

### **Déclarants**

La majorité des déclarants sont les personnes qui ont rempli une déclaration d'impôt pour la période de référence et qui étaient vivants à la fin de l'année. À partir de l'année d'imposition 1993, les déclarants décédés au cours de l'année qui avaient un conjoint non déclarant ont eu leur revenu et leur statut de déclarant attribué au conjoint.

### **Dépendants**

Pour les fins de ces banques de données, les dépendants sont les membres non déclarants d'une famille. Nous ne tentons pas de mesurer la dépendance d'aucune façon, mais pouvons identifier certains non-déclarants, et les comptons parmi la population de la région en question.

### **Données supprimées**

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recouplements. Voir la section sur la Confidentialité.

### **Identificateur de ville**

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, on donne un chiffre identificateur aux collectivités.

### **Indice**

Est une comparaison de la variable en question avec la province (province = 100) ou le Canada (Canada = 100).

### **Médiane**

Un chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers.

### **Niveau de géographie**

Est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. Voir la section sur la Géographie pour plus d'information.

## Rapport de dépendance

Le nombre de dollars reçus en paiements de transfert dans une région donnée comparé à chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi pour la même région. Par exemple, si le rapport de dépendance assurance-emploi est de 4,69, ceci indique que 4,69 \$ ont été reçus en prestations d'assurance-emploi pour chaque 100 \$ reçu en revenu d'emploi pour la région en question.

## Régions spéciales définies par les utilisateurs

Les secteurs définis par les utilisateurs de données sont les régions précises pour lesquelles ils désirent obtenir des données. Cela ne s'applique qu'aux régions « non normalisées » et peut comprendre n'importe quelle région ou combinaison de régions comportant, par exemple, la moitié d'un itinéraire de facteur dans une région de tri d'acheminement (RTA) et une portion d'itinéraire dans une autre RTA. Autrement dit, il s'agit d'une région dont les limites circonscrivent une portion ou une combinaison de portions de régions normalisées. L'unité géographique la plus petite est le code postal à six caractères. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. De plus, un secteur défini par un utilisateur peut englober un certain nombre de régions normalisées, regroupées pour former un total, plutôt qu'un nombre de régions individuelles ayant chacune un total qui lui est propre. Évidemment, ces régions spéciales doivent être conformes à nos règles de confidentialité ou les informations ne seront pas totalisées. Voir la section sur la Géographie.

## Revenu du travail

Inclut le revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions et revenu net d'emploi autonome) et les prestations d'assurance-emploi.

## Revenu d'emploi

Y sont compris les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires, le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) et le revenu d'emploi des indiens (nouveau en 1999)

## Revenu d'emploi autonome

Comprend les revenus nets d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture, et de pêche.

## Revenu total

*Nota : cette variable fut révisée au cours des années, tel qu'indiqué par les commentaires plus bas; les utilisateurs qui désirent comparer les données courantes avec celles des années antérieures sont priés de tenir en compte ces changements. De plus, il est à noter que tous les revenus sont bruts, à l'exception du revenu net de location, du revenu net d'une société en commandite simple et de toutes les formes de revenu net d'emploi autonome.*

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

Revenu du travail

Revenu d'emploi

Traitements/salaires/commissions

Autres revenus d'emploi tels que déclarés à la ligne 104 de la déclaration

d'impôt (pourboires, gratifications, redevances, etc.)  
Revenu net d'emploi autonome  
Revenu d'emploi des indiens (nouveau en 1999)  
Prestations d'assurance-emploi  
Revenu de pension  
Prestations de la Sécurité de la vieillesse/suppléments fédéraux nets (ces derniers incluant le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint depuis 1994)  
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec  
Pensions de retraite (pensions privées)  
Revenu d'allocation familiale (du fédéral) (jusqu'à 1992 inclusivement)  
Allocation familiale du Québec (depuis 1994)  
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (depuis 1998)  
Prestations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996)  
Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997)  
Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998)  
Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997)  
Prestation pour enfants du Nunavut (depuis 1998)  
Prestation pour enfants de la Saskatchewan (depuis 1998)  
Prestation pour enfants de Terre-Neuve et Labrador (depuis 1999)  
Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998)  
Prestation pour enfants du Yukon (depuis 1999)  
Intérêts et autres revenus de placements  
Revenu de dividendes  
Revenu d'un régime d'épargne-retraite (REER) (depuis 1994; antérieurement compris dans « autres revenus » et depuis 1999, uniquement pour les déclarants âgés de 65 ans et plus)  
Revenu net d'une société en commandite simple (inclus avec « autres revenus »)  
Pensions alimentaires (inclus avec « autres revenus »)  
Revenu net de location (inclus avec « autres revenus »)  
Revenu d'un conjoint non déclarant (depuis 1992; inclus avec « autres revenus »)  
Autres revenus tels que déclarés à la ligne 130 de la déclaration d'impôt (bourses d'études, subventions, etc.; inclus avec « autres revenus »)  
Crédit pour la taxe fédérale de ventes (1989 et 1990)  
Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990)  
Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997)  
Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à 1992 inclusivement)  
Prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993)  
Autres revenus non imposables (depuis 1990)  
Indemnités pour accidents de travail (montrés séparément à partir de 1994)  
Indemnisations d'assistance sociale (montrées séparément à partir de 1994)  
Supplément de revenu garanti (inclus dans « versement net de suppléments fédéraux » depuis 1994; antérieurement avec « revenu non imposable »)  
Allocations versées au conjoint (inclus dans « versement net de suppléments fédéraux » depuis 1994; antérieurement avec « revenu non imposable »)  
Crédits d'impôt provinciaux remboursables en Ontario, au Québec, au Manitoba et à Saskatchewan (depuis 1990), en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), à Terre-Neuve et au Nunavut (depuis 1997) et le paiement unique du Programme de remboursement des contribuables de la Nouvelle-Écosse (2003 seulement).

*Les sommes qui ne font pas partie de la liste de revenus énumérés ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.*

#### **Traitements, salaires et commissions**

Comprend tous les gains d'emploi et les commissions selon les fiches T4, les allocations pour la formation, les pourboires, gratifications et redevances. À compter de 1999, ce montant comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné sur réserve indienne. À compter des données de 2001, les revenus de salaires et traitements des conjoints non déclarants sont, dans certains cas, identifiés à partir des registres des gains T4.

## **SECTION IV — GÉOGRAPHIE**

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » pour plus de détails. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

### **Les régions normalisées :**

#### **Géographie postale**

- le Canada
- les provinces et les territoires
- les villes
- les collectivités rurales
- les régions de tri d'acheminement urbaines
- les itinéraires de facteur

#### **Géographie du recensement**

- les régions économiques
- les secteurs de recensement
- les régions métropolitaines de recensement
- les agglomérations de recensement
- les divisions de recensement
- les circonscriptions électorales fédérales

### **Les secteurs définis par l'utilisateur :**

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournissons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit être conforme à nos règles de confidentialité, sinon les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section « Géographie spéciale » pour plus de renseignements.

## Niveaux géographiques - Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certains niveaux de géographie du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

<b>Niveau géographique</b>	<b>Région postale</b>	<b>Description</b>																																
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.																																
11	Total provincial ou territorial	<p>Ce niveau représente le total des niveaux de géographie suivants dans une même province/un même territoire :</p> <table> <tr> <td>Total de ville.....</td> <td>niveau 08</td> </tr> <tr> <td>Codes postaux ruraux.....</td> <td>niveau 09</td> </tr> <tr> <td>Autres totaux provinciaux .....</td> <td>niveau 10</td> </tr> </table> <p>Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire :</p> <table> <tr> <td>Terre-Neuve et Labrador .....</td> <td>A99010</td> </tr> <tr> <td>Nouvelle-Écosse.....</td> <td>B99012</td> </tr> <tr> <td>Île-du-Prince-Édouard.....</td> <td>C99011</td> </tr> <tr> <td>Nouveau-Brunswick.....</td> <td>E99013</td> </tr> <tr> <td>Québec .....</td> <td>J99024</td> </tr> <tr> <td>Ontario.....</td> <td>P99035</td> </tr> <tr> <td>Manitoba.....</td> <td>R99046</td> </tr> <tr> <td>Saskatchewan .....</td> <td>S99047</td> </tr> <tr> <td>Alberta .....</td> <td>T99048</td> </tr> <tr> <td>Colombie-Britannique .....</td> <td>V99059</td> </tr> <tr> <td>Territoires du Nord-Ouest.....</td> <td>X99061</td> </tr> <tr> <td>Nunavut .....</td> <td>X99062</td> </tr> <tr> <td>Territoire du Yukon .....</td> <td>Y99060</td> </tr> </table>	Total de ville.....	niveau 08	Codes postaux ruraux.....	niveau 09	Autres totaux provinciaux .....	niveau 10	Terre-Neuve et Labrador .....	A99010	Nouvelle-Écosse.....	B99012	Île-du-Prince-Édouard.....	C99011	Nouveau-Brunswick.....	E99013	Québec .....	J99024	Ontario.....	P99035	Manitoba.....	R99046	Saskatchewan .....	S99047	Alberta .....	T99048	Colombie-Britannique .....	V99059	Territoires du Nord-Ouest.....	X99061	Nunavut .....	X99062	Territoire du Yukon .....	Y99060
Total de ville.....	niveau 08																																	
Codes postaux ruraux.....	niveau 09																																	
Autres totaux provinciaux .....	niveau 10																																	
Terre-Neuve et Labrador .....	A99010																																	
Nouvelle-Écosse.....	B99012																																	
Île-du-Prince-Édouard.....	C99011																																	
Nouveau-Brunswick.....	E99013																																	
Québec .....	J99024																																	
Ontario.....	P99035																																	
Manitoba.....	R99046																																	
Saskatchewan .....	S99047																																	
Alberta .....	T99048																																	
Colombie-Britannique .....	V99059																																	
Territoires du Nord-Ouest.....	X99061																																	
Nunavut .....	X99062																																	
Territoire du Yukon .....	Y99060																																	

<b>Niveau géographique</b>	<b>Région postale</b>	<b>Description</b>																										
10	Autres totaux provinciaux (résidus « P »)	<p>Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupées dans une catégorie « autre ». Avant 1992, cette catégorie « autre » portait le même identificateur que le total provincial, et les codes « mode de livraison » 2 et 3 les distinguaient. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Ces codes sont les suivants :</p> <table> <tbody> <tr><td>Terre-Neuve et Labrador .....</td><td>A89010</td></tr> <tr><td>Nouvelle-Écosse .....</td><td>B89012</td></tr> <tr><td>Île-du-Prince-Édouard.....</td><td>C89011</td></tr> <tr><td>Nouveau-Brunswick .....</td><td>E89013</td></tr> <tr><td>Québec .....</td><td>J89024</td></tr> <tr><td>Ontario .....</td><td>P89035</td></tr> <tr><td>Manitoba .....</td><td>R89046</td></tr> <tr><td>Saskatchewan.....</td><td>S89047</td></tr> <tr><td>Alberta.....</td><td>T89048</td></tr> <tr><td>Colombie-Britannique .....</td><td>V89059</td></tr> <tr><td>Territoires du Nord-Ouest .....</td><td>X89061</td></tr> <tr><td>Nunavut.....</td><td>X89062</td></tr> <tr><td>Territoire du Yukon .....</td><td>Y89060</td></tr> </tbody> </table>	Terre-Neuve et Labrador .....	A89010	Nouvelle-Écosse .....	B89012	Île-du-Prince-Édouard.....	C89011	Nouveau-Brunswick .....	E89013	Québec .....	J89024	Ontario .....	P89035	Manitoba .....	R89046	Saskatchewan.....	S89047	Alberta.....	T89048	Colombie-Britannique .....	V89059	Territoires du Nord-Ouest .....	X89061	Nunavut.....	X89062	Territoire du Yukon .....	Y89060
Terre-Neuve et Labrador .....	A89010																											
Nouvelle-Écosse .....	B89012																											
Île-du-Prince-Édouard.....	C89011																											
Nouveau-Brunswick .....	E89013																											
Québec .....	J89024																											
Ontario .....	P89035																											
Manitoba .....	R89046																											
Saskatchewan.....	S89047																											
Alberta.....	T89048																											
Colombie-Britannique .....	V89059																											
Territoires du Nord-Ouest .....	X89061																											
Nunavut.....	X89062																											
Territoire du Yukon .....	Y89060																											
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	<p>Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un « 09 ».</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 4 072 régions de niveau géographique « 09 ».</p>																										

<b>Niveau géographique</b>	<b>Région postale</b>	<b>Description</b>
08	Total de la ville	<p>Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire :</p> <p>RTA urbaine (résidentielle)..... niveau 03      Route rurale..... niveau 04      Service de banlieue ..... niveau 05      Code postal rural (dans une ville)..... niveau 06      Autre région urbaine ..... niveau 07</p> <p>Leur format est le suivant : par exemple, Edmonton T95479; Regina S94876; St-Lambert J96121. La lettre postale est suivie d'un « 9 » et d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé « identificateur de ville »).</p> <p>En général, les frontières des villes postales ne correspondent pas aux limites des subdivisions de recensement.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 995 régions de niveau géographique « 08 ».</p>
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus « E »)	<p>Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Par exemple, Edmonton T85479; Regina S84876; St-Lambert J86121.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 482 régions de niveau géographique « 07 ».</p>

<b>Niveau géographique</b>	<b>Région postale</b>	<b>Description</b>
06	Code postal rural (dans une ville)	<p>Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et que Postes Canada dessert maintenant par une livraison urbaine; ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux ont un zéro comme deuxième caractère, et sont de niveau géographique 06.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 429 régions de niveau géographique « 06 ».</p>
05	Service de banlieue	<p>Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison appelé « service de banlieue ». La livraison du courrier est faite par un fournisseur vers des boîtes postales multiples (boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques) généralement situées à proximité ou dans le périmètre d'une zone urbaine. Ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 18 régions de niveau géographique « 05 ».</p>
04	Route rurale	<p>Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé « route rurale ». Un fournisseur livre par véhicule motorisé aux clients qui demeurent près des routes définies dans les secteurs ruraux établis. Le code postal de ces régions comprend les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 827 régions de niveau géographique « 04 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
03	RTA urbaine (résidentielle)	<p>La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par les trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée (sauf les niveaux 04 et 05). Seules les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des</p> <p>itinéraires de facteur ..... niveau 01  « autres itinéraires » ..... niveau 02</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 1 887 régions de niveau géographique « 03 ».</p>
02	Autres itinéraires de facteur	<p>Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que des itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région – soit la RTA suivie de trois espaces blancs – et de « XXXX » comme numéro d'itinéraire de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 220 régions de niveau géographique « 02 ».</p>
01	Itinéraire de facteur	<p>Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués au parcours que suit un facteur pour livrer le courrier. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire. Chaque RTA contient, en moyenne, 11 itinéraires de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 20 799 régions de niveau géographique « 01 ». La population totale des itinéraires de facteur est de 23,8 millions (avec en moyenne 1 1446 habitants) et leur taille varie entre 100 et plus de 7 000.</p>

## **Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes**

Les fichiers de données qui se basent sur la géographie postale contiendront souvent des sous-totaux et des totaux. De nombreux utilisateurs de données ont besoin d'additionner certains niveaux de géographie afin d'obtenir un total pour leur région d'intérêt. Toutefois, l'inclusion de sous-totaux au cours de ce processus donne lieu à un double compte de certaines populations, ce qui entraîne un total erroné. Ci-dessous se trouve un résumé de la manière dont les régions postales sont agrégées dans la géographie postale normalisée.

L'addition des itinéraires de facteur (niveau de géographie ou NG1) et des « résidus » d'itinéraires (NG2) correspond aux régions de tri d'acheminement urbaines (RTA, NG3).

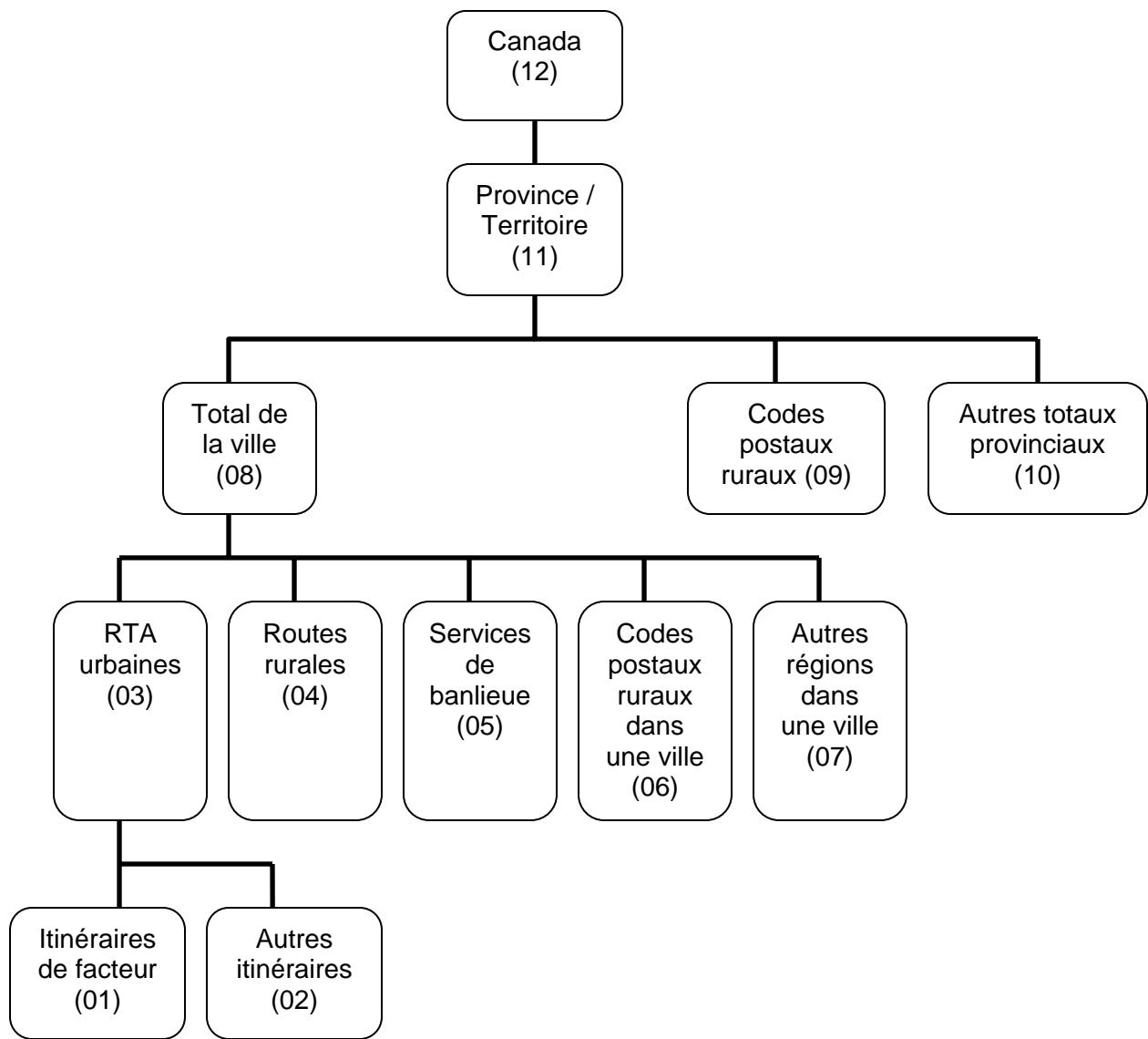
Le total des RTA urbaines (NG3), des routes rurales (NG4), des services suburbains (NG5), des codes postaux ruraux à l'intérieur d'une ville (NG6) et des autres régions urbaines (NG7) est égal aux totaux de ville (NG8).

L'addition des totaux de ville (NG8), des codes postaux ruraux à l'extérieur d'une ville (NG9) et des autres régions dans une province (NG10) correspond aux totaux provinciaux/territoriaux (NG11).

Les totaux provinciaux/territoriaux (NG11) s'élèvent au total du Canada (NG12).

Ainsi, selon les codes du niveau de géographie :

$$\begin{aligned} 1+2 &= 3 \\ 3+4+5+6+7 &= 8 \\ 8+9+10 &= 11 \end{aligned}$$



## Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l'ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la « région postale »), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9

## « Date » des itinéraires de facteur

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 2004 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence de février 2006.

## Fichier d'ancien/nouvel itinéraire

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi, sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé « ancien/nouvel itinéraire » qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l'information la plus courante nous a été fournie par Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l'itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l'ancien. L'illustration suivante est un exemple d'un fichier d'ancien/nouvel itinéraire.

Comparaison entre les anciens itinéraires ( <i>mois</i> ) et les nouveaux ( <i>mois</i> )					
ID de ville	RTA	Ancien itinéraire (#)	Nouvel itinéraire (#)	% de l'ancien inclus dans le nouveau	% du nouveau dérivé de l'ancien
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100

## Niveaux géographiques - Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
61	Secteur de recensement	<p>Les secteurs de recensement (SR) sont de petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales semblables à des quartiers qui ont été créées dans une région métropolitaine de recensement (voir définition ci-dessous) ou une agglomération de recensement dont le noyau urbain comptait une population de 50 000 habitants ou plus d'après le recensement de 1996. Les SR sont délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 4 730 régions de niveau géographique « 61 » d'après le recensement de 2001.</p>
51	Région économique	<p>Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement (voir définition ci-dessous) complètes sauf dans le cas de l'Ontario. Les régions économiques (RÉ) servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Au Québec, les RÉ sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les territoires consistent chacun en une région économique.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 76 régions de niveau géographique « 51 » d'après le recensement de 2001.</p>

<b>Niveau géographique</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>
42	Agglomération de recensement	<p>Le concept général de l'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une AR compte au moins 10 000 habitants d'après le dernier recensement.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 126 régions de niveau géographique « 42 » d'après le recensement de 2001.</p>
41	Région métropolitaine de recensement	<p>Le concept général de la région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement.</p> <p>Il y a 28 RMR dans les banques de données de 2004 d'après le recensement de 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>001, St. John's, Terre-Neuve et Labrador</li> <li>205, Halifax, Nouvelle-Écosse</li> <li>310, Saint John, Nouveau-Brunswick</li> <li>408, Saguenay, Québec</li> <li>421, Québec, Québec</li> <li>433, Sherbrooke, Québec</li> <li>442, Trois-Rivières, Québec</li> <li>462, Montréal, Québec</li> <li>505, Ottawa-Gatineau (partie Québec)</li> <li>505, Ottawa-Gatineau (partie Ontario)</li> <li>521, Kingston, Ontario</li> <li>532, Oshawa, Ontario</li> <li>535, Toronto, Ontario</li> <li>537, Hamilton, Ontario</li> <li>539, St-Catharines-Niagara, Ontario</li> <li>541, Kitchener, Ontario</li> <li>555, London, Ontario</li> <li>559, Windsor, Ontario</li> <li>580, Greater Sudbury, Ontario</li> <li>595, Thunder Bay, Ontario</li> <li>602, Winnipeg, Manitoba</li> </ul>

Niveau géographique	Nom	Description
41 (suite)	Région métropolitaine de recensement	<p>705, Regina, Saskatchewan</p> <p>725, Saskatoon, Saskatchewan</p> <p>825, Calgary, Alberta</p> <p>835, Edmonton, Alberta</p> <p>932, Abbotsford, Colombie-Britannique</p> <p>933, Vancouver, Colombie-Britannique</p> <p>935, Victoria, Colombie-Britannique</p>
31	Circonscription électorale fédérale	<p>Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, il y a 308 CÉF au Canada. Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population.</p> <p>Les banques de données de 2004 contiennent 308 régions de niveau géographique « 31 ».</p>
21	Division de recensement	<p>Une division de recensement (DR) est un groupe de villes de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Une DR peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional.</p> <p>Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions (Terre-Neuve et Labrador, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires.</p> <p>Les banques de données de 2003 contiennent 288 régions de niveau géographique « 21 » d'après le recensement de 2001.</p>

## Niveaux géographiques - Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

Niveau géographique	Nom	Description
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes les régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code « 91 » est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

## Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une géographie non standard selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs région(s) spéciale(s). Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas « standard ». Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses région(s) dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

<b>Code postal</b>	<b>Région de l'utilisateur</b>
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les six premiers représentant le code postal et les quatre autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a pas d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que quatre caractères.
- 4) Un code postal doit être assigné à une seule région définie. Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

## **NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES**

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire aux besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

### **Des données sous plusieurs formes**

Statistique Canada diffuse les données sous diverses formes. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingué et le système d'extraction de Statistique Canada.

### **Comment obtenir d'autres renseignements**

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Service à la clientèle	Téléphone : (613) 951-9720
Division des données régionales et administratives	Sans frais : 1-866-652-8443
Statistique Canada	Télécopieur : (613) 951-4745
Pièce 1306, immeuble Principal	Sans frais : 1-866-652-8444
Ottawa (Ontario) K1A 0T6	<a href="mailto:infoddra@statcan.ca">infoddra@statcan.ca</a>

La Division des services-conseils vous offre une gamme de services : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que sur l'utilisation de données statistiques.

Vous pouvez également visiter notre site Web au <http://www.statcan.ca>.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1-800-263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1-800-363-7629</b>
<b>Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)</b>	<b>1-800-267-6677</b>
<b>Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis)</b>	<b>1-877-287-4369</b>

### **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de services à la clientèle sont aussi publiées sur [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

## **PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES**

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, tout comme le numéro d'identification de chaque produit et la date normale de parution.

<b>Nom du produit</b>	<b>Numéro du produit</b>	<b>Date de parution</b>
Cotisants à un REER	17C0006	Automne
Soldes libres de REER	17C0011	Automne
Épargnants canadiens	17C0009	Automne
Investisseurs canadiens	17C0007	Automne
Revenu de placements canadiens	17C0008	Automne
Déclarants canadiens	17C0010	Automne
Gains en capital au Canada	17C0012	Automne
Dons de charité	13C0014	Automne
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Printemps
Profil de dépendance économique	13C0017	Printemps
Profil du revenu du travail	71C0018	Printemps
Familles	13C0016	Printemps
Aînés	89C0022	Printemps
Estimations de la migration	91C0025	Automne